

## « Calculer son coût de production en élevage laitier—spécial robot de traite »

Éleveurs laitiers possédant un robot de traite



### OBJECTIFS

- ▶ Connaître les coûts de production de son atelier lait pour améliorer les résultats technico-économique.



# « Calculer son coût de production en élevage laitier - spécial robot de traite »



## PROGRAMME

- Analyser la situation de son exploitation et identifier les facteurs sur lesquels agir
- S'approprier les données économiques de l'exploitation et appréhender les composantes du revenu
- Piloter son exploitation dans les contextes actuels et futurs de la filière et maîtriser les outils de pilotage
- Appréhender la cohérence de son atelier lait dans le système d'exploitation
- Calculer et analyser la production de l'atelier lait et identifier des marges de progrès
- Identifier les coûts de fonctionnement d'un robot et les charges induites
- Comprendre les interactions entre les différents indicateurs et en faire une analyse
- Elaborer un plan d'actions pour optimiser le revenu en identifiant des actions concrètes à mettre en œuvre

## Infos pratiques

### Dates :

14 novembre et 10 décembre 2019

### Durée :

2 jours de formation + 1 jour de prestation

### Horaires :

9h30 - 17h00

### Lieu :

Villers Semeuse

### Prix :

Ayant droit VIVEA : 70 €

Autre public : 270 €

### Intervenantes :

Cécile GOISET, Conseillère en élevage laitier

## Contact



Cécile  
GOISET

Conseillère en élevage laitier

03 24 33 89 69

c.goiset@ardennes.chambagri.fr



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Diaporama
- Discussions, échanges, travail de groupe
- Outil diagnostic : logiciel COUPROD



## Les avantages de la formation

# Bulletin d'inscription

Nom—Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Niveau d'étude : \_\_\_\_\_

Date d'installation : \_\_\_\_\_

Nom entreprise/exploitation : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Fax. : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Statut de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de prestations de formation (au verso).

## Questionnaire des attentes

Afin de vous proposer une formation pertinente et adaptée à vos besoins, nous vous proposons de remplir ce questionnaire des attentes

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

non  oui : précisez \_\_\_\_\_

Pour vous, à quoi servent les coûts de production ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Quelles sont vos attentes pour cette formation ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Souhaitez vous aborder un thème particulier ?

\_\_\_\_\_

**A retourner avant le 5 novembre 2019**

Chambre d'Agriculture des Ardennes—Cécile GOISET

c.goiset@ardennes.chambagri.fr

1 rue Jacquemart Templeux—CS 70733— 08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

# Conditions générales

## Préambule

Des modifications sont possibles : le nom des intervenants, des formateurs, les dates et lieux sont donnés à titre indicatif. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation.

## Public

Sauf mention contraire, le public inclut tous les chefs d'exploitations agricoles, les conjoints collaborateurs, les aides familiaux, les personnes engagées dans le parcours installation.

## Pré-requis

Les quelques formations qui le nécessitent en font mention.

## Sanction

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

## Tarifs et modalités de règlement

Le prix par participant indiqué pour chaque formation est un prix net, sans TVA à ajouter.

Tout stage commencé est dû en totalité. Le règlement est à effectuer lors de l'inscription, par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des Ardennes, ou au plus tard à l'ouverture de la session.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, ils peuvent être organisés et proposés par le responsable de stage, mais sont à la charge de chaque participant.

En cas de non-participation à la formation, la Chambre d'Agriculture des Ardennes se réserve le droit d'encaisser le chèque égal au montant de l'inscription.

## Modalités d'inscription

Si une session vous intéresse, nous vous invitons à prendre contact avec le responsable de stage ou la personne contact.

L'ensemble des informations concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (intervenants, dates et lieux précis, horaires...) est précisé dans le programme détaillé qui est envoyé avant le début de la formation.

L'inscription est définitive après signature du contrat de formation et réception du règlement.

## Horaires

Les journées démarrent généralement entre 9 h et 9 h 30 et se terminent entre 17 h et 17 h 30 (journée de formation VIVEA = 7 heures). Les horaires peuvent être modifiés et sont précisés dans le programme détaillé adressé au stagiaire.

**Besoin d'une information, ou simplement une question, contactez le responsable de stage ou la personne référencée comme contact.**

Les informations communiquées dans ce document ne sont pas contractuelles. Certaines modifications sont possibles.

**La Chambre d'Agriculture des Ardennes est certifiée pour ses activités de conseil et de formation.**